



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CALVISSON DU 01 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier avril à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Nombre de procurations : 7

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, Mme Delphine Plovier, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Martine Villeneuve a donné procuration à M. André Sauzède

M. Alain Héraud a donné procuration à Mme Véronique Martin

M. Maxime Clerc a donné procuration à M. Grégory Théron

M. Frédéric Brauge

M. Franck Flament a donné procuration à Mme Véronique Martin

Mme Coralie Chagneau a donné procuration à M. André Sauzède

M. Philippe Renier a donné procuration à Mme Laurence Court

Mme Marie-Claire Balsan a donné procuration à Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Secrétaire de séance : M. Grégory Fernandez

**DEL2021\_024 Compte administratif assainissement 2020**

Le président de séance présente au conseil le compte administratif principal 2020 (annexe n°2) qui s'établit comme suit :

**Constat des résultats du compte administratif assainissement 2019 :**

Un excédent d'exploitation reporté en 2020 (002) :	45 777.65 €
Un excédent d'investissement reporté en 2020 (001) :	140 626.29 €

**Constat des résultats du compte administratif assainissement 2020 :**

***La section d'exploitation***

Les recettes de l'exercice 2020	303 499.98 €
L'excédent 2019 reporté	45 777.65 €
Les dépenses de l'exercice 2020	284 396.88 €

**Soit un résultat cumulé (excédent) de la section de** **64 880.75 €**

***La section d'investissement***

Les recettes de l'exercice 2020	396 751.33 €
L'excédent 2019 reporté	140 626.29 €
Les dépenses de l'exercice 2020	743 960.03 €

**Soit un résultat cumulé déficit) de la section de** **206 582.41 €**

**Soit une affectation des résultats en 2021 :**

Un déficit d'investissement reporté (001) :	206 582.41 €
Une affectation du résultat en section d'investissement (1068) :	64 880.75 €

**Le résultat corrigé des restes à réaliser :**

Restes à réaliser en recettes d'investissement (subventions) :	108 360.00 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	4 088.00 €
Déficit de la section :	102 310.41 €
Affectation du résultat :	64 880.75 €

**Résultat :** **37 429.66 €**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver le compte administratif assainissement 2020 ci-dessus et l'affectation des résultats en 2021.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	19
Procurations	07
Nombre de voix	26
Pour	26
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,  
 André SAUZEDE

